



« Source de culture, source d'inspiration... »

Camp de jour

Guide des parents

ÉTÉ 2023

MISSION DU CAMP DE JOUR

Permettre aux enfants de la municipalité d'Upton âgés entre 5 et 12 ans de participer à des activités amusantes et diversifiées dans un environnement agréable et sécuritaire pendant la saison estivale.

THÉMATIQUE - ÉTÉ 2023

La thématique du camp de jour – Été 2023 est « Le monde merveilleux de Disney ». Tout au long de l'été, votre enfant sera amené à découvrir ou redécouvrir la magie de ses personnages et développera son propre potentiel.



PERSONNE RESSOURCE

Pour toute question en lien avec le camp de jour, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Jessica Boutin

Coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire

Horaire : Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Adresse : Bureau municipal : 810, rue Lanoie, Upton (Québec) J0H 2E0

Téléphone : 450 549-5619 **Courriel :** loisirs@upton.ca

LIEU ET HEURES D'OUVERTURE

Le camp de jour est situé au chalet des loisirs, au 812, place des Loisirs. Il est ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h, pendant huit (8) semaines à partir du 26 juin 2023. Un service de garde est offert de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h.

Les heures d'ouverture doivent être rigoureusement respectées.

Des frais pourront s'appliquer et payables le jour même dans les cas suivants :

- Pour un retard, soit après 16 h, si l'enfant n'est pas inscrit au service de garde.
- Pour un retard, soit après 18 h, si l'enfant est inscrit au service de garde.

Prendre note que des frais pourraient être exigés pour une arrivée trop hâtive, soit avant 9 h, pour l'enfant qui n'est pas inscrits au service de garde.

AUCUNE SURVEILLANCE N'EST ASSURÉE AU CAMP DE JOUR AVANT 7 H.

ARRIVÉE AU CHALET DES LOISIRS

- Lorsque vous arrivez au service de garde ou au camp de jour avec votre enfant, vous devez obligatoirement signer la feuille de présence qui se trouve sur la table d'accueil du chalet des loisirs.
- Si vous permettez à votre enfant d'arriver seul au camp de jour, vous devez avoir obligatoirement coché la case « Oui » à la question « J'autorise mon enfant à arriver ou à quitter seul le camp de jour ou le service de garde... » sur la fiche d'inscription de votre enfant. Dans le cas où votre enfant a cette permission, il devra signer lui-même la feuille de présence.
- Votre enfant doit arriver au camp de jour à 9 h. En début de journée, il y a un rassemblement pour les enfants. Immédiatement après le rassemblement, les animateurs prennent la présence de tous les enfants de leur groupe.
- Si un enfant est absent et que nous n'avons pas été avisés, **AUCUN SUIVI TÉLÉPHONIQUE NE SERA FAIT À LA MAISON PAR LE CAMP DE JOUR POUR CONFIRMER SON ABSENCE.** Il est donc de la responsabilité des parents de s'assurer que son enfant est bel et bien arrivé au chalet des loisirs le matin.
- Si vous prévoyez que votre enfant sera en retard ou absent pour une journée, nous vous demandons d'en aviser le plus tôt possible son animatrice ou la coordonnatrice du camp de jour. Vous pouvez également nous rejoindre par téléphone au 450 549-5423 pour nous laisser un message à cet effet.

DÉPART DU CHALET DES LOISIRS

- Avant de quitter le camp de jour ou le service de garde avec votre enfant, vous devez obligatoirement signer la feuille des départs qui se trouve sur la table d'accueil du chalet des loisirs.
- Si votre enfant doit quitter le chalet des loisirs par ses propres moyens, vous devez avoir obligatoirement coché la case « Oui » à la question « J'autorise mon enfant à arriver ou à quitter seul le camp de jour ou le service de garde... » sur la fiche d'inscription de votre enfant. Dans le cas où votre enfant a cette permission, il devra signer lui-même la feuille des départs.
- Si vous prévoyez venir chercher votre enfant avant 16 h, nous vous demandons de nous en aviser en personne ou par téléphone au 450 549-4523, car il est possible que son groupe se trouve à l'extérieur du terrain des loisirs au moment où vous souhaitez le ramener à la maison.
- Si un individu qui n'est pas inscrit sur la fiche d'inscription dans la section « J'autorise mon enfant à quitter le camp de jour ou le service de garde avec des personnes autres que ses parents » doit venir chercher votre enfant au camp de jour, il est important de nous en informer. À défaut, les animateurs seront dans l'obligation de lui demander une pièce d'identité et de vous téléphoner pour obtenir votre autorisation à ce que celui-ci quitte le camp de jour avec cette personne. Cette directive a pour but de rendre plus sécuritaire le départ des enfants.

DÎNER ET COLLATIONS

Vous devez vous assurer de maintenir les aliments dans la boîte à lunch de votre enfant au frais en utilisant un bloc réfrigérant, car il n'y a pas de réfrigérateur sur place prévu à cet effet.

Vous pouvez amener des repas à réchauffer. Cependant, il est fortement recommandé d'apporter un repas froid afin d'éviter le temps d'attente. Il est également possible que l'on vous demande à l'occasion de prévoir un repas froid pour les pique-nique et les sorties extérieures.

En plus de leur dîner, les enfants doivent apporter une bouteille d'eau et deux collations nutritives dans leur boîte à lunch, l'une pour l'avant-midi et l'autre pour l'après-midi.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'APPORTER DES ALIMENTS CONTENANTS DES ARACHIDES OU DES NOIX ET DES CONTENANTS EN VERRE. *PRENDRE NOTE QUE D'AUTRES ALLERGÈNES POURRAIENT S'AJOUTER SI NÉCESSAIRE. *****

HORAIRE TYPE D'UNE JOURNÉE AU CAMP DE JOUR

Plage horaire	Évènement
7h00	Ouverture du service de garde
7h00 à 9h	Service de garde
9h00 à 9h15	Rassemblement et prise de présences
9h15 à 10h00	Animation de groupe
10h00 à 10h20	Pause collation
10h20 à 12h00	Animation de groupe
12h00 à 13h00	Pause dîner
13h00 à 13h15	Rassemblement en groupe pour l'après-midi
13h15 à 14h00	Jeux d'eau 5-6 ans / Animation de groupe***
14h00 à 14h45	Jeux d'eau 7-8 ans/ Animation de groupe***
14h45 à 15h30	Jeux d'eau 9-12 ans/ Animation de groupe***
15h30 à 15h50	Pause collation
15h50 à 16h00	Retour sur la journée
16h00 à 18h00	Service de garde du soir
18h00	Fermeture du service de garde

***** LES JEUX ET ACTIVITÉS D'EAU SONT DISPONIBLE À TOUT MOMENT DE LA JOURNÉE, SELON LA MÉTÉO. L'HORAIRE TYPE PRÉVOIT UN MINIMUM DE TEMPS DE QUALITÉ PAR GROUPE.**

TENUE VESTIMENTAIRE ET SAC À DOS

Votre enfant doit porter des vêtements confortables et convenant à la température ou à l'activité prévue ainsi que des espadrilles ou des sandales de sport. SVP, faire porter à votre enfant des vêtements qu'il n'aura pas peur de salir! Les «cros» et les « gougounes » sont interdits au camp de jour sauf lors des jeux d'eau. Il est également conseillé d'attacher les cheveux longs.

Le sac à dos de votre enfant doit contenir :

- une bouteille d'eau
- une casquette ou un chapeau
- des vêtements de rechange
- un maillot de bain
- une paire de sandales pour les jeux d'eau
- une serviette de plage
- un manteau et/ou une veste

Il est strictement interdit de mettre dans le sac à dos de votre enfant ce qui suit :

- des aliments contenant des arachides ou des noix
- des appareils électroniques
- de l'argent
- des contenants en verre
- des objets de valeur

Les objets, les jeux et les jouets provenant de la maison sont interdits.

Il est important d'identifier les articles et les vêtements de votre enfant pour éviter les pertes ou les vols.

OBJETS PERDUS

Dans le bureau de la coordonnatrice du camp de jour, une boîte destinée aux objets perdus sera mise à votre disposition. À la fin de l'été, les objets qui n'auront pas été réclamés seront envoyés à un organisme communautaire à Acton Vale.

Veuillez noter le camp de jour d'Upton n'est pas responsable des objets brisés, perdus ou volés.

COMMUNICATIONS AVEC LES PARENTS

Babillard

Un babillard prend place à l'entrée du chalet des loisirs. Celui-ci affiche des renseignements importants sur les différentes activités du camp de jour. Jetez-y un coup d'œil régulièrement!

Rapport d'accident ou d'incident

En cas d'accident ou d'incident, un rapport sera complété par un des membres de notre équipe d'animation. Toute l'information relative à l'événement et les

mesures prises pour régler la situation y sera consigné. Selon le cas, nous vous demanderons de le signer une fois que vous en aurez pris connaissance.

FICHE SANTÉ / MÉDICAMENTS

Si vous devez nous faire part d'informations médicales particulières concernant votre enfant (ex : allergies, maladies, problèmes de motricité, etc.), vous devez l'inscrire sur sa fiche d'inscription et compléter par la suite une fiche santé. Veuillez noter que toutes les informations contenues dans la fiche santé demeureront confidentielles.

Le camp de jour d'Upton n'assume pas de service quant à l'administration et à la gestion de la prise de médicaments dans le cadre de ses activités. Certaines exceptions peuvent s'appliquer (ex : l'Épipen et les pompes en cas de crise d'asthme). Dans ce cas, vous devez aviser la coordination du camp de jour et remplir le formulaire d'autorisation de prise d'un médicament.

MALADIE / POUX

Si votre enfant est fiévreux ou malade ou s'il a des poux, nous vous prions de le garder à la maison afin d'éviter la propagation. N'oubliez pas de nous rejoindre par téléphone au 450 549-5423 pour nous en informer.

Si un animateur se rend compte que votre enfant ne se sent pas bien physiquement au courant de la journée ou s'il découvre qu'il a des poux dans ses cheveux, vous serez immédiatement avisé par téléphone par la coordonnatrice du camp de jour afin que vous puissiez venir le chercher au chalet des loisirs dans les plus brefs délais.

SORTIES À L'EXTÉRIEUR

Des sorties à l'extérieur sont prévues dans la programmation du camp de jour. Celles-ci ne sont pas incluses dans le coût d'inscription de votre enfant au camp de jour, vous devez déboursier un montant supplémentaire pour chacune d'entre elles. Les tarifs comprennent les frais d'accompagnement, de transport en autobus ainsi que l'admission aux sites des activités.

Notes importantes :

- Les **places sont limitées** pour les sorties.
- Un minimum d'inscription est requis pour que la sortie puisse avoir lieu.
- Si votre enfant est inscrit au camp de jour à la semaine et qu'il n'est pas inscrit au camp de jour la semaine d'une sortie à laquelle il aimerait participer, vous pouvez tout de même l'inscrire pour cette sortie.
- À chaque lundi, une feuille sera affichée sur le babillard du camp de jour pour vous informer si des places sont encore disponibles pour la sortie de la semaine et pour vous fournir les renseignements importants concernant celle-ci. Ces mêmes renseignements se retrouveront également dans le journal du camp de jour.
- Les départs et les retours des sorties se font au chalet des loisirs.
- Surveillez bien l'heure de départ et d'arrivée des sorties.

- Arrivez 15 minutes avant l'heure de départ, car les retardataires ne seront pas attendus.
- Lors des sorties, les enfants doivent apporter un lunch froid.
- Pour des raisons de sécurité et pour un meilleur encadrement, un chandail bleu à l'effigie du camp de jour d'Upton sera prêté à votre enfant lors des sorties extérieures.
- En cas de mauvaise température, certaines sorties pourraient être remises ou annuler.
- Il est important de nous aviser en cas d'absence de votre enfant lors des sorties.
- Les sorties ne sont pas remboursables, si l'enfant est absent ou en retard.

SORTIES EN KAYAK

Des sorties au centre nautique pour faire du kayak sont offertes EXCLUSIVEMENT pour les enfants de 10 ans et plus, afin d'assurer la sécurité de ceux-ci. L'âge a été établi pour faire face aux enjeux d'autonomie et de respect des consignes dans l'eau, à la réglementation du transport ainsi que pour la disponibilité du matériel et du personnel restreint.

Un enfant peut se voir refuser l'accès aux sorties en kayak, dans la mesure où celui-ci ne respecte pas les consignes données et ainsi compromet sa sécurité ou celle d'autrui.

GROUPES

Les enfants sont répartis dans les groupes selon leur âge, leur degré scolaire et en fonction du nombre maximal d'enfants par animateur.

REÇUS D'IMPÔT

Les frais d'inscription et de service de garde sont déductibles d'impôt provincial.

Un reçu vous sera envoyé par la poste au mois de février de 2024; celui-ci vous servira lors de votre déclaration d'impôt 2023. Pour émettre le reçu, nous avons besoin d'avoir en main le numéro d'assurance-sociale de la personne qui paie le camp de jour sur le formulaire de paiement.

Veuillez noter qu'il est de votre responsabilité de nous communiquer tout changement d'adresse avant le 31 janvier 2024 pour recevoir votre reçu.